Communauté de Communes
Pays de la Zorn

Attestation d'OUVERTURE compte « Ordures Ménagères »

Nom + Prénom : ……

☐ Particulier ☐ Professionnel ☐ Résidence secondaire
☐ Locataire ☐ Collectif ☐ Administration
☐ Propriétaire ☐ Association

Adresse concernée : ……

……

☐ Construction existante ☐ Construction nouvelle

N° de téléphone : ……

Courriel : ……@……

Facture Ordures Ménagères dans les charges : ☐ OUI ☐ NON

Coordonnées du propriétaire *(si vous êtes locataire)* : ……

……

Démarrage du service pour le : ……/……/ **20**……

N° du BAC ordures ménagères existant (4 chiffres) : ……

Si dotation d'un nouveau bac : ☐ 140 L ☐ 360 L ☐ 660 L

Code puce :

Coller code barre

Informations Importantes : Le bac à puce est, et reste la propriété de la collectivité. Son usage est strictement réservé aux ordures ménagères.
Le bac est placé sous la responsabilité de l'usager qui s'engage à le rentrer après chaque collecte et à le laver régulièrement.
En cas de déménagement, de vol ou de dégradation, vous êtes priés d'en informer immédiatement la CCPZ.

N° du bac 1 : ……..

N° du badge d'accès à la déchetterie : ……

NFC : ……

Délivrance d'un bac de tri contre un règlement par chèque de 50 € : ☐ OUI ☐ NON

Certifié exact.
Fait à …… , le …… Signature :

Cadre réservé à l'administration

☐ CHÈQUE (montant supérieur à 15€)
Titulaire : ……
Domiciliation banque : ……
Agent ayant effectué l'ouverture de compte sur **STYX** : …….. le ……..
FINALISER AVEC UN EVENEMENT F12 : ……le ……
Agent ayant effectué l'ouverture de compte sur **PRIMWEB** : …… le ……..

Communauté de Communes du Pays de la Zorn – Service des Ordures Ménagères, 43 route de Strasbourg – 67270 HOCHFELDEN
Courriel : secretariat.general@payszorn.com